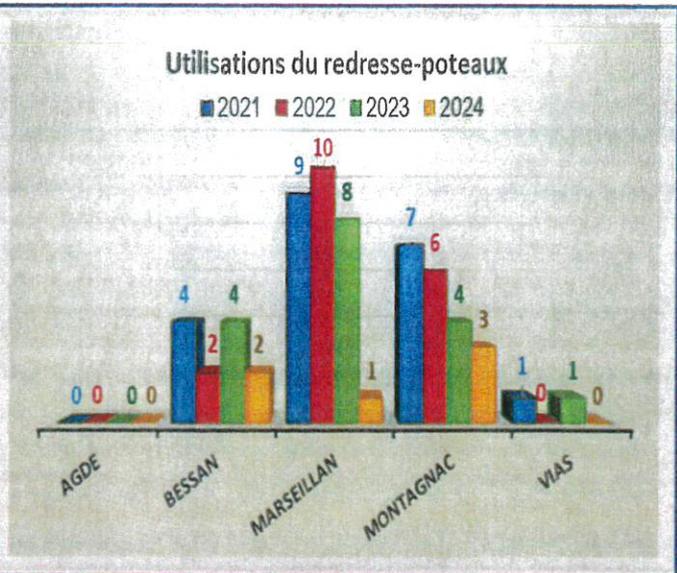


- Le redresse-poteaux

Suite aux différents retours des utilisateurs du redresse-poteaux concernant la vétusté de l'appareil liée aux différents épanchements d'huile qui devenaient de plus en plus important, la direction du SIVOM a contacté le fournisseur pour le faire réviser afin de corriger les différents problèmes. L'appareil en service depuis 2015, ne pouvant pas être remis en état, le SIVOM a décidé d'en acheter un nouveau, pris en charge par la collectivité, en mars 2024. Les villes d'Agde et de Marseillan ont quitté la mutualisation, dans le courant de l'année, après avoir acquis leur propre matériel. A ce jour le mutualisation intéresse les communes de Bessan, Montagnac et Vias.



Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

En fonction du mode de répartition établi lors de la constitution des différentes mutualisations (population INSEE pour les cinémomètres et quotité égale pour le redresse-poteaux) des plannings annuels d'utilisation sont établis et soumis aux communes adhérentes de chaque groupement, pour validation.

Les passations des différents matériels sont effectuées au siège administratif du SIVOM afin qu'une vérification puisse être réalisée à chaque retour. La prise en charge des appareils est portée sur un registre pour savoir, à tout moment, où ils se trouvent et pour valoriser leur temps d'utilisation.